

**Municipalité de la Commune
d'Arzier-Le Muids**

**Amendement
Au préavis No 19/2023
Au Conseil communal**

Amendement au préavis 19/2023 de CHF 35'000.-- de
diminution de revenus relatif au budget 2024

Délégué municipal

M. Nicolas Ray

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le budget 2024, compilé sur plusieurs mois, a été bouclé début octobre. Lors de la 1^{ère} séance de présentation du budget à la Commission des finances, nous l'avons informée de la convention de remise des locaux de l'Auberge communale qui a été signée par l'Association Stage Nature fin octobre, avec effet au 15 décembre 2023.

Fort de cette information, la Commission des finances a demandé de réduire les revenus de loyer étant donné cette résiliation de bail anticipée. Et de ne prendre en considération qu'une demi année de location future, sur la base du loyer actuel.

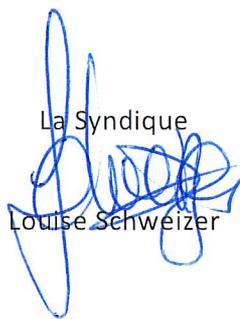
De plus, la Municipalité a constaté que l'amortissement total, comme amendé par la Commission des finances, du préavis 14/2023 "Remplacement de la centrale de chauffage à distance", n'est pas mentionné dans le budget 2024, alors que la projection de fin des travaux devrait être aux alentours de l'automne 2024. Dès lors, l'amortissement de CHF 900'000.-- est mentionné sous la rubrique nature 33 de la page 3 du préavis, en contrepartie vous lirez le prélèvement de la même somme sous la rubrique nature 48.

Par conséquent, la Municipalité en accord avec la Commission des finances a décidé d'amender le budget 2024.

2. Conclusion

Pour votre complète et entière compréhension, nous vous joignons le résumé de la page 3, mise à jour, du préavis 19/2023 intégrant les amendements proposés par la Municipalité.

En conclusion, la Municipalité a décidé en date du 15 novembre 2023 d'amender son préavis 19/2023 de CHF 35'000.-- de diminution de revenus (3505-42) et de porter l'excédent de charges pour le budget de fonctionnement 2024 à CHF 122'143.93.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire


Quentin Pommaz

Annexe : Tableau par nature - Page 3

BUDGET 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères , Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente le budget 2024 tel qu'amendé,

Compte de fonctionnement	Nature	Budget 2024 CHF	Budget 2023 CHF	Ecart %	Comptes 2022 CHF
		Amendé	Amendé		
Autorités et personnel	30	-2'969'044	-2'763'061	7.45%	-2'475'368
Biens, services, marchandises	31	-3'622'395	-3'733'636	-2.98%	-3'254'349
Intérêts passifs	32	-79'603	-38'669	105.86%	-87'443
Amortissements avant supplémentaires	33	-1'920'125	-912'294	110.47%	-951'175
Remboursements, participations et subventions	35	-11'182'064	-10'255'130	9.04%	-11'006'719
Aides et subventions	36	-1'315'538	-1'378'632	-4.58%	-1'269'224
Imputations internes	39	-776'701	-785'317	-1.10%	-632'128
<i>Sous-total charges avant amortissements supplémentaires et attributions aux fonds de rénovation et financements spéciaux</i>		-21'865'470	-19'866'739	10.06%	-19'676'406
Impôts	40	13'316'000	12'645'250	5.30%	13'581'090
Patentes, concessions	41	90'000	89'000	1.12%	108'142
Revenus du patrimoine	42	1'290'407	1'256'324	2.71%	1'153'176
Taxes, émoluments, produits des ventes	43	2'751'553	2'715'048	1.34%	3'010'076
Parts aux recettes cantonales	44	561'600	484'000	16.03%	658'937
Participation, remb. collectivités publiques	45	1'729'893	1'595'307	8.44%	2'637'003
Autres participations et subventions	46	48'360	68'360	-29.26%	124'031
Imputations internes	49	776'701	785'317	-1.10%	632'128
<i>Sous-total revenus avant prélèvements aux fonds de rénovation et financements spéciaux</i>		20'564'514	19'638'606	4.71%	21'904'583
<i>Excédent de revenus/-charges avant attributions aux fonds de rénovation, financements spéciaux et amortissements supplémentaires</i>		-1'300'956	-228'133	470.26%	2'228'178
Amortissements supplémentaires	332	0	0		-512'414
Attributions aux fonds de rénovation et financements spéciaux	38	-184'334	-169'203	8.94%	-1'831'451
Prélèvements aux fonds de rénovation et financements spéciaux	48	1'363'146	348'756	290.86%	194'621
Excédent de charges budget		-122'144	-48'580		
Excédent de revenus comptes					78'934